

Entrepreneurs d'Île-de-France, découvrez les mesures de la Région pour vous aider à passer l'hiver

Dans un contexte de second confinement national, les inquiétudes sur les capacités des startups, PME et TPE à traverser la crise ne cessent de croître. Entrepreneur·euse·s francilien·ne·s, découvrez toutes les mesures mises en place par la Région pour vous soutenir.

Temps de lecture : minute

15 décembre 2020

Pour la présidente de la Région Ile-de-France Valérie Pécresse, c'est simple : *"l'entrepreneuriat sera au coeur de la relance et du monde de demain"*. Pour soutenir l'économie française et redonner confiance aux investisseur·euse·s., le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire a récemment annoncé une nouvelle série de mesures, censée apaiser les esprits alors que les voyants sont au rouge pour beaucoup d'entrepreneurs et entrepreneuses.

Parallèlement, la Région Ile-de-France, première région économique d'Europe, se mobilise fortement pour soutenir ses entreprises et relancer la dynamique entrepreneuriale du territoire francilien qui compte aujourd'hui près d'1,2 million d'entreprises sur son sol dont près de 90% ont moins de 10 salariés. Depuis le début de la crise sanitaire, elle propose aux entrepreneurs et entrepreneuses des aides dédiées et renforce ses dispositifs existants pour être à la hauteur de la situation.

Le Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités

Le Fonds Résilience, créé par 70 collectivités locales de la région Île-de-France et la Banque des Territoires a pour but de soutenir TPE, micro-entreprises ou encore acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire qui sont impactés par la crise économique et n'ont que difficilement accès à un soutien financier bancaire, et ainsi leur permettre de redémarrer leur activité en répondant à un besoin de trésorerie immédiat.

Il propose aujourd'hui une avance remboursable à taux zéro sur six ans, pouvant aller de 3000 euros à 100 000 euros. Une aubaine si vous êtes une entreprise de 0 à 50 salariés, appartenant au secteur de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du divertissement ou du bien-être ! En effet, vous êtes éligible à cette offre sous certaines conditions, avec la possibilité d'un remboursement différé pouvant s'étendre sur deux ans. L'objectif concret de cette avance exceptionnelle est de permettre aux entreprises de couvrir les coûts liés aux adaptations indispensables au maintien de l'activité, qu'ils soient matériels ou immatériels.

Le fonds réunit aujourd'hui plus de 150 millions d'euros, grâce à la région et la Banque des Territoires qui contribuent chacune à hauteur de 25 millions d'euros, la Métropole du Grand Paris avec une enveloppe dédiée de 14 millions d'euros, la Ville de Paris participant à hauteur de 10 millions d'euros et les autres collectivités franciliennes qui apportent près de 25 millions d'euros.

Le Prêt Rebond Régional pour les TPE et PME

Si vous êtes une TPE ou une PME francilienne, vous pouvez aussi prétendre au Prêt Rebond à taux zéro, lancé en mai 2020 par la Région avec le soutien de Bpifrance et de l'Union Européenne. Le budget du Prêt Rebond, initialement de 250 millions d'euros, a été augmenté en septembre 2020 à 300 millions d'euros dans le but d'aider 1000 nouvelles entreprises à faire face à la seconde vague épidémique. Pouvant aller jusqu'à 300 000 euros, ce prêt s'adresse à toutes les entreprises de plus de douze mois d'existence, quel que soit leur secteur d'activité.

Le financement vise en priorité les dépenses immatérielles, soit les coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), de recrutement et formation de l'équipe commerciale, les frais de prospection, les dépenses de publicité, les besoins de trésorerie liés à la crise, ou encore l'augmentation des besoins en fonds de roulement. Le prêt rebond est d'ailleurs cumulable avec d'autres prêts comme le PGE, prêt garanti par l'État.

La Région s'engage aussi pour l'emploi

La crise sanitaire et économique qui frappe de plein fouet le pays pourrait faire grimper le taux de chômage jusqu'à 9,7% à la fin de l'année 2020. Un problème auquel la Région IDF souhaite également apporter des solutions, notamment avec la création, en partenariat avec Leboncoin et la startup RH StaffMe, de la plateforme "Ensemble pour l'emploi" dédiée aux professionnel·le·s d'Île-de-France : pour toutes celles et ceux qui souhaitent trouver du travail, mais aussi recruter ou se former. Et les chiffres sont conséquents : la plateforme regroupe 7000 offres d'emploi directement via Leboncoin, plus de 600 offres de formations et près de 300 missions ponctuelles disponibles sur les plateformes en Île-de-France. Son but ? Aider les secteurs particulièrement fragilisés par la crise : le bâtiment et les services à la personne, la propreté ou encore la logistique

et la sécurité. Les Francilien·ne·s à la recherche d'emploi pourront donc trouver des offres sur-mesure grâce aux dépôts effectués par les entreprises qui ont simplement besoin de s'inscrire et renseigner leurs besoins pour les faire connaître de tous et toutes.

Des dispositifs existants plébiscités, renouvelés et renforcés

Au-delà des dispositifs d'exception mis en place pour faire face à la crise, la Région continue à mettre à disposition les aides économiques de "droit commun" que sont la gamme UP (TP'up, PM'up, Innov'up), le prêt Croissance ou encore le Fonds Régional de Garantie. Ces aides permettent par exemple de financer le plan de développement d'une entreprise qui souhaite s'accroître, se moderniser, se diversifier ou bien encore se développer à l'international. Ces dernières peuvent atteindre 55 000 euros pour les TPE et 250 000 euros pour les PME.

La Région poursuit également ses efforts auprès des jeunes entrepreneurs. et entrepreneuses. Grâce au parcours Entrepreneur Leader lancé en 2017, elle a accompagné plus de 26 000 Franciliens et Franciliennes dans la phase de création, de financement ou de pilotage de leur entreprise dans les trois premières années. Depuis son lancement, c'est près de 9 000 entrepreneur·euse·s accompagné·e·s par an dont près de la moitié de femmes. *" Ce soutien est plus que jamais indispensable dans le contexte que nous connaissons car les projets d'entreprise en gestation créeront les emplois de demain, notamment lorsqu'ils sont portés par de jeunes entrepreneurs. C'est pourquoi je suis très fière de prolonger cette année encore notre collaboration avec " 100 000 entrepreneurs " qui permet d'encourager la voie de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Notre collaboration au titre de l'année scolaire 2019-2020 a permis à plus de 718 entrepreneurs de s'exprimer devant près de 15 000 jeunes. J'espère que parmi eux se trouvent les innovateurs de demain qui*

créeront des solutions et des emplois en Île-de-France " , souligne Valérie Péresse.

Maddyness, partenaire média la CRIDF

Article écrit par Maddyness, avec la CRIDF